



ARTS PLASTIQUES au Lycée Centre Sud Ducos

Œuvres de référence pour les épreuves obligatoires et facultatives d'arts plastiques pour l'année scolaire 2015-2016 et la session 2016 du baccalauréat

Modalités des épreuves de spécialité arts P. en série L

Partie écrite de l'épreuve obligatoire : culture plastique et artistique

Durée : 3 heures 30

Deux sujets sont proposés au choix du candidat. Chaque sujet présente une œuvre plastique identifiée en rapport avec le programme limitatif publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Le candidat doit répondre à trois questions : la première l'engage à mener une analyse plastique de l'œuvre reproduite par le sujet. Les deux autres concernent les questionnements induits par cette même œuvre.

Partie orale de l'épreuve obligatoire : pratique et culture plastiques

Durée : 30 minutes, sans temps de préparation

L'évaluation se fonde sur le dossier de travaux réalisés par le candidat. Elle est conduite au moyen d'un dialogue entre le candidat et les membres du jury. Le dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat

- Les travaux: Leur nombre est au minimum de cinq et au maximum de dix. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés.

Trois travaux au moins sont présentés comme des productions plastiques considérées comme abouties par le candidat. Ils sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. Ils sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format demi grand aigle (à titre indicatif 75 x 52 cm) et 5 cm d'épaisseur. Concernant tous les travaux en volume, ainsi que les travaux bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, ils sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique. Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.

Le visionnement n'excède pas cinq minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont prévues et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.

Modalités des épreuves facultatives d'arts plastiques / Séries générales et technologique

Les travaux : Leur nombre est au minimum de trois et au maximum de six de médiums et techniques variés.

Au moins deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique.

Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.

Sitographie des oeuvres au programme: *cliquez sur les liens*

[un blog réunissant tous les programmes de terminale](#)

SPECIALITE :

COURBET

DUCHAMP

Pascale Marthine TAYOU

OROZCO

AI WEI WEI

OPTION FACULTATIVE:

Véronèse, villa Barbaro

Claes Oldenburg, la bicyclette ensevelie

Bill VIOLA

ARTS VISUELS / Informations concernant l'entrée en seconde :

Organisation des enseignements artistiques au Lycée Centre sud, DUCOS rentrée 2015 :

1-Enseignement obligatoire SECONDE:

Choix de l'enseignement d'exploration: ARTS VISUELS/ Création et activités artistiques :

NB : ce choix ne figure pas sur le dossier d'orientation (fin troisième) , il se fait lors de l'inscription dans le futur établissement.

On peut intégrer le lycée Centre Sud en Première pour suivre l'enseignement de Spécialité Arts Plastiques même si l'on a suivi une seconde dans un autre établissement.

Aucune connaissance préalable n'est demandée

Ce n'est pas une nouvelle matière; arts visuels est une dénomination plus moderne et élargie des arts plastiques; c'est un module d'enseignement de 1 H30/sem

- Projet collectif qui s'appuie sur le questionnement autour d'un ou plusieurs lieux ou métiers de création artistique appartenant à l'environnement du lycée ou largement documenté par l'Internet (beaux arts, graphisme, infographie, photo, design, Architecture, etc ...)
- Interroger le statut de l'artiste et les enjeux de sa production (esthétique, social, économique). Les contraintes matérielles et morales de l'artiste producteur d'images
- Travail de production inspiré par le thème choisi; choix d'une présentation des éléments rassemblés par le groupe et élaboration d'outils de diffusion (exposition, documentaire, écrits, croquis de projet, etc ...).

ensuite....

2 - PREMIERE L-spécialité ARTS PLASTIQUES: 5H/sem

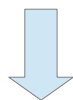
On peut y accéder à partir de n'importe quelle seconde mais il est préférable d'avoir suivi l'enseignement arts visuels en seconde.

ET/OU

2 - Option facultative:

En PREMIERE toutes séries
L, S, ES et séries technologiques:

Option facultative arts plastiques: 3H/sem



3- TERMINALE L-spécialité ARTS PLASTIQUES: 5H/sem

On peut y accéder à partir de n'importe quelle première, mais il est préférable d'avoir suivi l'enseignement en PREMIERE L-spécialité ARTS PLASTIQUES.

ET/OU

2 - Option facultative:

En TERMINALE toutes séries
L, S, ES et séries technologiques:

Option facultative arts plastiques: 3H/sem

